



## Fonctionnement de l'enseignement primaire

### Prise de position

Le Conseil représentatif (CR), réuni en séance ordinaire le mardi 14 novembre 2006, après avoir pris connaissance du protocole issu de la commission du fonctionnement de l'enseignement primaire soumis à ses membres et avoir écouté la présentation idoine effectuée par les délégué-e-s SPG dans la commission ad hoc,

#### ◆ **Entre en matière sur**

- ❖ les options de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire définies dans le protocole élaboré le 2 novembre 2006 entre la SPG, le DIP, la DEP et l'AIG qui donnent davantage d'autonomie aux établissements scolaires en favorisant responsabilisation et professionnalisation ;

#### ◆ **Affirme**

- ❖ la nécessité d'obtenir les moyens indispensables à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'enseignement primaire, notamment en termes de postes et de formation ;
- ❖ l'obligation préalable à toute nouvelle réalisation de faire l'objet d'une inscription spécifique dans le projet de budget 2008 de l'Etat ;

#### ◆ **Mandate**

Les délégué-e-s dans la commission ad hoc à :

- ❖ poursuivre la négociation afin d'obtenir les meilleures conditions de travail pour les enseignant-e-s et leurs élèves, et de garantir l'égalité de traitement pour ces derniers ;
- ❖ préciser les cahiers des charges, notamment celui des futurs directeurs d'établissement ;
- ❖ rendre compte régulièrement au CR de l'état des travaux et à consulter les membres lors de l'AG ordinaire du 12 juin 2007 ou plus tôt, lors d'une AG extraordinaire, si le CR ou les circonstances l'exigent.